

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – LE RHEU**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE N°1**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.591 du 25 avril 2018, une enquête publique est prescrite sur la déclaration de projet pour la création d'une opération d'urbanisme au sein du domaine de la Freslonnière (environ 300 logements) emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Rheu. Les ajustements du PLU portent notamment sur :

- un certain nombre d'ajustements du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du règlement littéral et graphique et par la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant à traduire les intentions du projet.

Mme Fabienne BONDON, contrôleur de gestion, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public au service urbanisme de la Mairie de Le Rheu :

du Mercredi 23 mai 2018 au mardi 26 juin 2018 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> (Rubrique : Participez !) et à l'Hôtel de Rennes Métropole 4 avenue Henri Fréville – 35000 Rennes sur un poste informatique (aux jours et heures habituels d'ouverture au public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex. Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête, dans les meilleurs délais. De même, les observations par voie électronique pourront être adressées à : lerheu.mec1@rennesmetropole.fr, accompagnées de la mention : "À l'attention de Madame le commissaire enquêteur – Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu " Celles-ci seront consultables sur le site internet mentionné plus haut, dans les meilleurs délais.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Le Rheu, à l'attention de Mme le Commissaire Enquêteur – "Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu", à l'adresse suivante : Mairie Le Rheu - BP 15129 - 35651 LE RHEU CEDEX

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Le Rheu pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mercredi 23 mai 2018 de 8 h 30 à 11 h 30**
- **Vendredi 8 juin 2018 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Mardi 26 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Le Rheu (02.99 60 71 31).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Le Rheu pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

Le présent dossier a fait l'objet d'une d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Le Rheu pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Le Rheu.